

Certificats de Baptême

En vue d'un mariage :

C'est la paroisse qui prépare le mariage qui demande à la paroisse du baptême, une copie d'acte de baptême nécessaire à l'établissement de votre dossier de mariage.

Ce n'est normalement pas à vous de faire la demande.

• Dans les autres cas :

Par exemple : inscription au catéchisme, préparation à la confirmation ou à la première communion, en vue de devenir parrain ou marraine, etc...

Faire une demande d'extrait de baptême à la paroisse où celui-ci a eu lieu en précisant :

- ✓ vos *nom et prénoms*
- ✓ vos *date et lieu de naissance*
- ✓ le *nom et prénoms de vos parents* en précisant le nom de jeune fille de votre mère
- ✓ *l'année du baptême et sa date* aussi précise que possible.
(Ces renseignements figurent normalement sur le livret de famille catholique de vos parents, s'ils se sont mariés à l'église.)
- ✓ *la commune du baptême* (s'il y a plusieurs églises dans la commune, essayer de préciser dans laquelle d'entre-elles le baptême a eu lieu)
- ✓ Si possible, *l'adresse du domicile des parents* au moment du baptême

Si vous vous adressez à la Paroisse par courrier postal ou courriel, joignez à votre demande une photocopie ou un document scanné d'une pièce justificative de votre identité.

Si vous ne connaissez pas le **nom complet de la paroisse**, retrouvez-le, grâce au nom de la commune où a été célébré le baptême, sur http://autun.catholique.fr/index.php?option=com_paroissesearch&view=paroissesearch&Itemid=789

Si vous ne connaissez pas les **coordonnées de la paroisse** de Saône-et-Loire où vous avez été baptisé, retrouvez-les sur http://www.autun.catholique.fr/images/aaa_sh/Sites-des-paroisses---MAJ-2018-09.pdf